



Dossier de pré-inscription - Village de Noël 2026 de Belin-Beliet

Présentation :

Cette année, le traditionnel marché de Noël se transforme en Village de Noël qui se déroulera pendant 4 jours sur la place de l'église de Belin, du **jeudi 3 décembre au dimanche 6 décembre 2026** aux horaires suivants :

Jeu­di de 18h à 22h
Ven­dredi de 17h à 00h
Sa­medi de 11h à 00h
Di­man­che de 11h à 22h

Les exposants souhaitant participer doivent, dans un premier temps, renvoyer le dossier de pré-inscription à communication-culture@belin-beliet.fr. Les pré-inscriptions sont ouvertes jusqu'au :

VEN­DREDI 02 OCTOBRE 2026

À l'issue de cette période, les candidatures seront étudiées et les personnes retenues seront informées au maximum le **ven­dredi 16 octobre 2026**.

Important : Cette fiche constitue une demande de pré-inscription uniquement. Le retour de ce dossier **ne valide pas** l'inscription.

Coordonnées :

Nom du représentant :

Entreprise :SIRET :

Adresse :

Téléphone :E-mail.....

Pièces à fournir obligatoirement au dossier : K-bis et attestation d'assurance R.C de l'entreprise.

(Sans ces documents, votre pré-inscription ne sera pas validée)

Type de produits proposés à la vente : *(Merci de décrire précisément vos produits)*

Alimentaire :

Vêtements / Accessoires :

Décoration / Artisanat :

Bougie / Bijoux :

Autres :

Emplacement souhaité et tarif : *(Cocher 1 ou 2 cases)*

☐ Chalet bois : 200 € pour 4 jours (voir photo)

Les chalets en bois mesurent 3m de façade par 2m de profondeur. 1 auvent re-pliable sur face avant, 1 comptoir 80cm de haut par 30 cm de large, 1 étagère sur panneau de fond repliable, 1 tableau électrique avec protection thermique et différentiel 3 kW, 2 néons, 4 prises en 220, 1 radiateur électrique, 1 guirlande lumineuse blanche à LED et 1 lanterne sur face avant.



☐ Barnum + table : 50 € pour 4 jours

Les emplacements barnum mesurent 3x3m et disposent de 2 chaises, 2 tables mesurant 1m90 x 80cm et d'un branchement électrique.

Conditions de paiement et caution :

Chèque de caution (pas d'espèce) :

Après validation de sa participation, chaque exposant devra fournir un chèque de caution d'un montant de 200 €.

Ce chèque ne sera pas encaissé. Il pourra toutefois l'être en cas d'absence de l'exposant, de casse du matériel mis à disposition ou de toute autre dégradation constatée pendant l'événement.

À l'issue du Village de Noël, et après vérification de l'état de l'emplacement et du matériel, le chèque de caution sera restitué à l'exposant.

À défaut de réception du paiement et du chèque de caution dans le délai imparti, l'inscription sera considérée comme annulée de plein droit, sans qu'aucune relance ne soit nécessaire. L'emplacement pourra alors être attribué à un autre exposant.

Ce chèque, établi à l'ordre du *Trésor Public*, devra être envoyé à l'adresse suivante :

Mairie de Belin-Béliet
Service Communication - Village de Noël
29 avenue Aliénor
33830 Belin-Beliet

Paiement de l'emplacement :

Un titre de recette sera émis par la Ville de Belin-Béliet et transmis à l'adresse postale renseignée dans le présent document.

Le montant correspondant à l'emplacement est dû et non remboursable, sauf en cas d'annulation de l'événement par l'organisateur.

Engagement :

En renvoyant le dossier de pré-inscription signé et si ma candidature est retenue :

- ✓ Je m'engage à être présent durant toute la durée du village aux horaires d'ouverture notifiés ci-dessus.
- ✓ Je m'engage à prendre soin du matériel mis à disposition.
- ✓ J'accepte d'être pris(e) en photo et en vidéo dans le cadre des publications qui pourront être réalisées sur les différents moyens de communication de la Ville de Belin-Beliet. Cette autorisation est valable sans limitation de durée et à titre gratuit. Aucune exploitation commerciale de ces images ne pourra être faite.

Fait à : _____ Le : ____/____/2026

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

